



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Secrétariat général

Direction de la réglementation,  
de la citoyenneté et de l'immigration

Bureau de la circulation et de la  
citoyenneté

Arrêté du 29 juin 2017.  
portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres de la chambre de  
commerce et d'industrie de la Guyane

**Le préfet de la région Guyane**  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**VU** le code du commerce, notamment ses articles R 713-6, R 713-8, R 713-9 et R 713-29 ;

**VU** le code électoral ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, Monsieur Martin JAEGER ;

**VU** l'arrêt n°17BX00389 du 27 juin 2017 confirmant l'annulation de l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie de la Guyane prononcée par le tribunal administratif de Cayenne dans une décision N°1600796 du 13 janvier 2017,

**SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Guyane

#### ARRÊTE

**Article 1 :** Les électeurs mentionnés aux articles L 713-1 à L 713-3 du code de commerce sont appelés à voter, par correspondance, à compter du mercredi 16 Août 2017.

La date de clôture du scrutin est fixée au lundi 28 août 2017 à minuit.

**Article 2 :** Les déclarations de candidature sont faites dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles R. 713-8 et R 713-9 du code de commerce. Elles sont recevables à la préfecture siège de la chambre de commerce et d'industrie à compter du mercredi 12 juillet 2017 et jusqu'au vendredi 19 juillet 2017 à douze heures.

Le dossier de candidature comporte une déclaration de candidature ou, en cas de groupement, une déclaration commune et une déclaration sur l'honneur.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture et le secrétaire général adjoint de la chambre de commerce et d'industrie de la Guyane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guyane.

Le préfet

Martin JAEGER